



Conseil Communautaire du 9 mai 2023

Délibération n°2023-36

Thème :

Commande publique

Objet :

**Matériaux de collecte :
délégation de
signature à Monsieur le
Président**

Pôle :

Ressources

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 3

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentées :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD
Elisa FAURE donnant pouvoir à Eric PEYTHIEU.

Absente excusée :

Catherine BLANCHARD.

Absent :

Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L. 1414-1 et L. 1414-2 ;
 - L. 5211-1.
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles :
- L. 2124-1 ;
 - L. 2125-1 1° ;
 - R. 2162-1 à R. 2162-6 ;
 - R. 2162-13 et R. 2162-14.
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2020-48 du 24 juillet 2020 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président pour signer les marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget soit 215 000 € HT ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 2 mai 2023 ;
- CONSIDÉRANT** la consultation lancée sous forme de procédure formalisée le 21 mars 2023, conformément aux articles L. 2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour la fourniture et livraison de bio-seaux, composteurs individuels et collectifs ;
- CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2023 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne délégation de pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à la fourniture et livraison de bio-seaux, composteurs individuels et collectifs ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **16 MAI 2023**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **16 MAI 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.